

Réunion du 23 juin 2022 au 24 juin 2022

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Avenant Culture au CPER 2021-2027	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le règlement budgétaire et financier,
VU le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
VU la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le CPER 2021-2027,
VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 21 juin 2022,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'avenant au Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 précisant les opérations qui feront l'objet d'un financement de l'État et de la Région au titre du volet « Culture » dudit Contrat, tel que figurant en annexe 1.

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 28/06/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs